



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4788

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur les actions d'aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires et, notamment, sur les « contrats bleus » et « contrats de ville ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour en réviser les bases du financement, comme il l'a annoncé dans sa circulaire du 2 août 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Le précédent gouvernement avait prévu que les contrats bleus pourraient être renouvelés pour l'année scolaire 1988-1989 sur la base d'une enveloppe globale prévisionnelle de 111 millions de francs, soit une diminution de l'ordre de 20 p 100 par rapport au financement de 1987-1988. En effet on pouvait estimer que les investissements effectués en 1987-1988 et qui ne sont pas à reprendre en 1988-1989 (petit matériel et équipements divers) représentaient environ 20 p 100 des subventions de l'Etat. Cette somme de 111 millions a bien été maintenue pour le renouvellement des contrats. Il convient de souligner que 60 p 100 d'entre eux s'articulent d'ores et déjà avec le projet d'école comme il l'a été demandé dans les directives de la circulaire du 2 août 1988. Pour ce qui est des contrats nouveaux et des contrats de villes en particulier, un crédit complémentaire de 13,6 millions de francs a été prévu sur l'exercice budgétaire 1989 (11,6 millions pour des contrats nouveaux et 2 millions pour les contrats de ville).

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4788

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3081